



## Comptes succession communauté universelle

Par **olvalem**, le **15/09/2011** à **20:57**

Bjr,

Mon papy, marié en communauté universelle, est mort en 2006. L'état des comptes de M, de Mme et joints est précisé dans la déclaration de succession.

Aujourd'hui, les héritiers veulent l'argent mais les comptes ont bougés (mamie a l'usufruit) : PEA, chèques tirés, argent gagné par ma mamie, etc.

Comment redistribuer? Sur quels montants ?

Quel risque à attendre le décès du second (2x droits de succession?).

Et pour le passif de succession, faut-il l'intégrer, et si oui comment?

Merci

Olvalem

Par **Domil**, le **15/09/2011** à **21:31**

Les héritiers n'ont pas le droit de vouloir l'argent, ils doivent attendre le décès de leur mère